

Décision

Générale

colonial

Décision n° 467 accordant une permission d'absence de vingt et un jours à Ahmed Mohamed Yousseuf.

n° 467

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 avril 1950

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1950

Date du numéro
30 avril 1950

VISAS

Le Gouvei-neur de l'a Côte. française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable la colonie par décret du 18 juin 1884

Vull'arrêté n° 117 du 8 février 1947 relatif l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis, modifié par l'arrêté n° 95 du 23 janvier 1950

Vula demande de permission d'absence formulée par Ahmed Mohamed Yousseuf, infirmier du 9e échelon, en service à l'hôpital colonial de Djibouti

Vull'avis favorable de le directeur du service de santé,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de vingt et un jours à solde entière, pour en jouir à Obock, et pour compter du 1er mai 1950, est accordée à Ahmed Mohamed Yousseuf, infirmier du 9e échelon, en service à l'hôpital colonial de Djibouti. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.